

**APPEL A PROJET
RESIDENCE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
EN ECOLE MATERNELLE - 2021**

Date limite de dépôt : **vendredi 10 septembre 2021 - 18h00**

MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DE L'INTEGRALITE DE L'APPEL A PROJET AVANT DE REMPLIR LE DOSSIER

CADRAGE INSTITUTIONNEL	<p style="text-align: center;">Ce projet est porté par la Mairie de Toulouse avec le soutien de DRAC Occitanie et des Cités Educatives et en partenariat l'Education Nationale.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet culturel de Toulouse Métropole 2017-2020, parmi ses axes majeurs, vise à défendre l'accès de tous les publics à la culture, élément majeur de citoyenneté et vecteur de lien social notamment en favorisant l'accès à la culture des plus jeunes. 2. Le PEDT (le projet éducatif de la ville de Toulouse) 2018-2021 prévoit dans ses 9 engagements éducatifs, cadre d'action des trois années à venir, un axe : « Intégrer les enjeux locaux de l'éducation artistique et culturelle » visant à intégrer pleinement l'EAC au sein du PEDT toulousain. 3. 100% des jeunes touchés par l'éducation artistique et culturelle : la nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République fait de l'éducation artistique et culturelle le principal vecteur de connaissance du patrimoine artistique et culturel, de la création contemporaine et du développement de la créativité à travers les pratiques artistiques. 4. Les « cités éducatives » sont un programme interministériel porté par les ministères de la Ville et du Logement et de l'Éducation Nationale, visant à mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs pour la réussite de l'enfance et de la jeunesse dans les quartiers populaires, autour de l'École. Le quartier du Grand Mirail a obtenu en 2019 le label « cité éducative ». La Cité éducative du Grand Mirail devra répondre à trois objectifs : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles via notamment l'éducation artistique et culturelle.
OBJECTIF STRATEGIQUE	Expérimenter un nouveau format de projet d'éducation artistique et culturelle en direction des enfants <u>d'école maternelle</u> du quartier du Grand Mirail sur le temps scolaire et périscolaire
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Permettre aux enfants de découvrir la démarche de création artistique et/ou culturelle de rencontrer au plus près des intervenants artistiques et culturels dans le but de développer leur curiosité, leur capacité d'analyse, de création et de développer leur culture personnelle - dans un objectif de socialisation, d'autonomie, d'émancipation et d'ouverture sur le monde 2. Permettre aux intervenants artistiques de développer un processus de transmission dans un lieu spécifique, ici en contexte scolaire 3. Permettre à l'équipe éducative (<u>enseignants et équipe Claté</u>) de rencontrer des professionnels des arts et de la culture, d'échanger avec eux, et d'être dans une démarche de co-construction au bénéfice des élèves 4. Permettre au projet de résidence de s'inscrire dans un environnement plus global que celui du contexte scolaire en mobilisant les familles et les éventuels équipements de proximité (équipements culturels, équipement petite enfance, établissement scolaire second degré...) <p style="text-align: center;"><u>Attention ! Cette résidence artistique n'est pas une résidence de création ayant pour objet principal la conception d'une œuvre impliquant quelques séances de sensibilisation. L'objet principal reste la transmission corrélée à la création d'une œuvre dont les enfants sont les acteurs principaux.</u></p>
FORMAT D'INTERVENTION	Résidence d'un professionnel de la culture et des arts en contexte scolaire associant transmission et création avec les élèves s'appuyant sur le référentiel officiel de l'Education Artistique et Culturelle (arrêté du 1er juillet 2015 - JO du 7 juillet 2015) ;

LIEU DE LA RESIDENCE	1 Ecole maternelle du quartier du Grand Mirail (enfants âgés de 3 à 6 ans)
DISCIPLINES ARTISTIQUES VISEES	Ensemble des univers culturels et des disciplines artistiques. Une attention particulière sera accordée <u>aux propositions protéiformes mêlant plusieurs disciplines artistiques.</u>
TYPOLOGIE DU PORTEUR DE PROJET	Toute structure susceptible de recevoir des subventions publiques
FORMAT DE L'INTERVENTION	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet présenté se déclinera sur l'ensemble du temps de présence des enfants sur l'école : temps scolaire et périscolaire (= Claé) 2. Le projet présente un volet d'intervention artistique (porté par un ou plusieurs artistes) <u>et un volet de coordination opérationnelle</u> (a minima une personne dédiée qui ne peut être l'artiste intervenant) 3. Le projet se déroule de Février 2022 à début Juillet 2022 et est réparti sur plusieurs semaines 4. Le volume horaire d'intervention sur le temps de classe ne pourra excéder 100h. Le volume total des interventions sur le temps scolaire ET périscolaire ne pourra excéder 200H. 5. Carte blanche est laissée aux opérateurs pour construire le contenu de leur résidence 6. Gratuité totale de l'action pour l'école, le Claé et les familles 7. Le projet s'adressera dans l'idéal à l'ensemble des classes de l'école 8. Le projet prévoit un travail de pratique artistique impliquant pleinement les enfants 9. L'opérateur doit être en capacité d'assurer de façon autonome la coordination opérationnelle du projet au sein de l'école et du quartier et d'assurer le lien avec la mairie de Toulouse et les conseillers pédagogiques de l'éducation nationale 10. Un véritable dialogue est instauré avec l'ensemble de l'équipe éducative (enseignants et Claé) pour la construction du projet 11. Un espace sera dédié à la création dans l'enceinte de l'école ainsi que dans des équipements de proximité du quartier (notamment pour valorisation auprès des familles) 12. <u>Un rayonnement du projet sur le territoire doit être envisagé</u> : l'opérateur doit engager un travail de construction de lien avec les partenaires culturels potentiels du territoire afin de développer des passerelles entre l'école et le quartier
CONDITIONS DES RECEVABILITE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Structure pouvant recevoir des subventions publiques (associations loi 1901...) 2. Dossier de candidature dûment complété 3. Ensemble des pièces administratives fournies 4. Attestation sur l'honneur signée du responsable de la structure attestant d'un dépôt de demande de financement du projet auprès de la DRAC OCCITANIE mentionnant la date de dépôt et le montant sollicité.
CRITERES DE SELECTION	<ol style="list-style-type: none"> 1. Qualité artistique et culturelle du projet présenté et adaptation aux enfants âgés de 3 à 6 ans 2. Références et projets antérieurs menés dans le domaine de la médiation artistique et culturelle pour les 3 - 6 ans et tout particulièrement en contexte scolaire 3. Respect du référentiel de l'Education Artistique et Culturelle (<i>fréquenter, pratiquer, s'approprier</i>) 4. Caractère innovant / original du projet proposé 5. Qualité de l'articulation temps scolaire / temps périscolaire 6. Mobilisation des ressources et structures culturelles du territoire 7. Cohérence de la proposition budgétaire

TYPOLOGIE DE FINANCEMENT : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – AIDE AU PROJET

Le seuil maximum de subventionnement Mairie + Drac Occitanie est de 15 000€ réparti comme suit :

- Mairie de Toulouse Cité Educative **5000€**
- Mairie de Toulouse Direction de la Culture **5000€**
- DRAC Occitanie **5000€** (merci de vous reporter au cadre ci-dessous)

Attention : l'appel à projet et le budget qui y est associé permettent de sélectionner 1 projet lauréat pour 1 école bénéficiaire **par an**.

Le dossier ci annexé fait office de demande pour la subvention Mairie de Toulouse / Culture + Mairie de Toulouse Cité Educative : il n'y a donc pas de dossier à monter spécifiquement pour obtenir les fonds Cité Educatives. Ces deux subventions seront versées simultanément par la mairie de Toulouse.

La subvention prend en compte les interventions artistiques ou culturelles encadrées par des professionnels (**sur la base d'un taux horaire de 65€ maximum en incluant la préparation pédagogique**) ainsi que des coûts complémentaires participant au bon fonctionnement du projet (achat de matériel, achats de places pour des sorties culturelles, achat de fonds pédagogiques, conception de documents de communication)...

La subvention ne pourra prendre en compte l'achat d'un spectacle de la structure candidate.

Conformément à la législation en vigueur le montant demandé de la subvention ne peut correspondre à la valeur totale économique du service rendu. Le budget prévisionnel doit donc présenter plusieurs sources de financements dont une part de fonds propres. Le projet déposé ne pourra faire l'objet d'aucun autre financement de la collectivité.

DEMANDE DE FINANCEMENT A LA DRAC OCCITANIE

Il est impératif d'effectuer EN PARALLELE de votre demande à la mairie de Toulouse une demande simultanée de financement à la DRAC Occitanie par formulaire **CERFA n°12156*05** téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

Le dossier complet devra être envoyé à la DRAC Occitanie à l'adresse suivante :
Drac Occitanie - Projet EAC
Hôtel Saint-Jean - 32, rue de la Dalbade
BP 811 - 31080 Toulouse Cedex 6

Pour les informations relatives au financement de la DRAC merci de contacter
M. Bernard Salanié - bernard.salanie@culture.gouv.fr - 0567732081

MONTANT ET TYPOLOGIE DE L'AIDE

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier adressé à la mairie de Toulouse doit être composé des éléments suivants :

- Formulaire de candidature PDF intégralement complété
- Courrier de demande officielle signé et tamponné
- Document attestant de la domiciliation de la structure et de sa raison sociale datant de moins de 3 mois
- L'état financier du dernier exercice comptable
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB)
- Attestation sur l'honneur signée du responsable de la structure attestant d'un dépôt de demande de financement du projet auprès de la DRAC OCCITANIE mentionnant la date de dépôt et le montant sollicité.

En cas de pièces manquantes ou de dossier partiellement complété, celui-ci ne pourra être traité.

Pour d'éventuels documents volumineux (photos, vidéos...) merci d'adresser un lien de téléchargement via les plateformes d'envoi de fichiers volumineux à l'adresse mail ci-dessous.

Date limite de dépôt des dossiers : **10 SEPTEMBRE 2021 18H**

L'envoi du dossier et des pièces justificatives se fera sous forme dématérialisée par courriel à l'adresse suivante : appelaprojetEAC@mairie-toulouse.fr

<p>DROITS D'UTILISATION LIÉS A LA PUBLICATION DES RÉSULTATS</p>	<p>Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent appel à candidatures, et liées à l'attribution des subventions, seront traitées conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.</p> <p>Tous les candidats disposeront en application de la loi précitée d'un droit d'accès et de rectifications aux données les concernant. Toute demande d'accès ou de rectification à ces informations doit être envoyée à l'adresse suivante : Mairie de Toulouse, Direction Recherche & Développement Culture, 71 rue du Taur, 31000 Toulouse.</p> <p>Les lauréats autoriseront la Mairie de Toulouse à publier le contenu de leur projet et leur nom sur tous supports de communication et auprès de la presse. Le lauréat devra mentionner dans sa communication que le projet bénéficie d'un financement de la Mairie de Toulouse (logo).</p> <p>Les lauréats autoriseront la Mairie de Toulouse à prendre des photos ou vidéos lors de la mise en œuvre de la résidence en accord avec l'école et le Claté.</p> <p>Pendant une durée de 5 ans et dans le monde entier, le lauréat cède à la Mairie de Toulouse les droits de reproduction et de représentation relatifs au contenu du projet pour les supports de communication et auprès de la presse. Dans l'hypothèse d'une exploitation commerciale, une convention sera signée entre la Mairie et le porteur de projet.</p> <p>Enfin, la Mairie de Toulouse se réserve le droit d'organiser des visites sur site lors du déroulement de la résidence organisée par le lauréat, en accord avec l'école et le Claté.</p>
<p>CALENDRIER PREVISIONNEL</p>	<p>Jury de Sélection (Mairie de Toulouse, DRAC, Education Nationale) : 24 Septembre 2021</p> <p>Vote en conseil municipal du lauréat : Décembre 2021</p> <p>Rencontre avec l'équipe éducative et réunions de co-construction : Janvier 2022</p> <p>Début de la résidence : Février 2022</p>

PROCÉDURE DE REPONSE A L'APPEL A PROJET EAC en 5 ÉTAPES

- 1 → Téléchargez sur le site de la mairie le formulaire de candidature + le courrier officiel de demande
- 2 → Remplissez intégralement le formulaire de candidature. Merci d'enregistrer le document en le renommant comme suivant
EAC2021_[nom de votre structure en majuscule]
- 3 → Imprimez et faites signer par le(a) président(e) de votre structure le courrier officiel de demande. Merci de le scanner et de l'enregistrer sous le nom suivant **COURRIEREAC_[nom de votre structure en majuscule]**
- 4 → Scannez et enregistrez toutes les pièces justificatives : attestation INSEE + derniers statuts + état financier du dernier exercice + RIB + attestation dépôt demande DRAC
- 5 → Envoyez par mail l'ensemble de ces documents en pièces jointes à l'adresse appelaprojetEAC@mairie-toulouse.fr

PENSEZ A DEPOSER EN PARALLELE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT A LA DRAC OCCITANIE !

Pour toute question ou complément d'information, merci de nous contacter par mail
appelaprojetEAC@mairie-toulouse.fr ou au 05 61 22 26 54